

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JUIN
2016
NUMÉRO
0965

Les principales ressources des 18-24 ans

Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes

Les aides des parents représentent un apport essentiel pour les 18-24 ans. Fin 2014, sept jeunes adultes sur dix bénéficient ainsi d'un soutien financier régulier, et ce soutien concerne neuf jeunes en cours d'études sur dix. Lorsqu'ils ne vivent plus exclusivement chez leurs parents, les jeunes en cours d'études perçoivent plus de 500 euros d'aide parentale.

La participation financière des parents varie selon le milieu social : lorsqu'ils sont aidés, les enfants de cadres reçoivent alors un montant total 2,5 fois plus élevé que les enfants d'ouvriers. L'aide parentale vient le plus souvent compléter les aides publiques, dont les allocations logement sont le levier principal : ces dernières bénéficient à un jeune sur deux disposant de son propre logement.

Fin 2014, trois jeunes adultes sur dix ont un emploi. Ils occupent dans les mêmes proportions des emplois à durée indéterminée ou déterminée et perçoivent en moyenne 1 250 euros nets par mois. Ils bénéficient nettement moins des aides financières de leur famille et de l'État, et plus de la moitié d'entre eux vivent encore chez leurs parents. Par ailleurs, un quart des jeunes en cours d'études a travaillé la semaine précédant l'enquête, dont presque la moitié en alternance ou en stage rémunéré.

Au dernier trimestre de 2014, 57 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans résident de façon permanente chez leurs parents, proportion parmi les plus faibles d'Europe. Selon l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) [encadré 1], un quart des 18-24 ans résident en permanence dans leur propre logement, et près d'un jeune adulte sur cinq habite à la fois chez ses parents et dans un autre logement (graphique 1). La cohabitation avec les parents est liée à leur situation d'activité : la non-cohabitation est plus fréquente (36 %) chez les jeunes adultes déclarant occuper un emploi. La semi-cohabitation est plus répandue (32 %) chez ceux qui suivent des études. La cohabitation concerne les trois quarts des jeunes adultes au chômage ou inactifs sortis du système éducatif.

Sept jeunes sur dix sont aidés financièrement par leurs parents

L'aide financière des parents accompagne souvent la vie des jeunes adultes, au moment de leur transition vers l'indépendance. Plus des deux tiers d'entre eux (70 %) reçoivent une aide financière régulière (encadré 1) de leurs parents, sous forme d'un versement monétaire ou d'une participation à leurs dépenses. Ces aides sont diverses : les frais de communications et de transports sont les plus

Laura Castell (INSEE), Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin (DREES)

fréquents, quelle que soit la situation résidentielle des bénéficiaires (tableau 1) ; l'aide au loyer et l'aide alimentaire, qui bénéficient à la moitié des semi-cohabitants, représentent les montants les plus élevés.

Ce sont les jeunes en cours d'études qui sont le plus souvent aidés et qui reçoivent l'aide la plus importante : 90 % bénéficient d'aides régulières, de 330 euros par mois en moyenne. Ces aides sont d'autant plus élevées qu'ils ne sont plus cohabitants (510 euros par mois en moyenne contre 160 euros pour les cohabitants). En outre, ils cumulent souvent plusieurs formes d'aides : 84 % en reçoivent plus d'une parmi celles recensées. En particulier, ils sont les plus nombreux (six sur dix) à percevoir de leurs parents un versement monétaire non affecté à une dépense spécifique.

Pour les jeunes sortis du système éducatif, qu'ils occupent un emploi ou non, le soutien financier des parents est plus rare (surtout pour les non-cohabitants) et moins élevé : en moyenne 110 euros par mois pour ceux qui travaillent et 130 euros pour les jeunes au chômage ou qui sont inactifs. Lorsqu'ils sont aidés, les jeunes qui occupent un emploi bénéficient pour la majorité (54 %) d'une aide unique. Pour les non-cohabitants, il s'agit le plus souvent d'une aide alimentaire, pour les autres, d'une participation aux dépenses de loisirs, de télécommunications ou d'entretien de leur véhicule.

L'aide des parents varie selon le milieu social

Dans tous les milieux sociaux, les jeunes en études sont les plus soutenus financièrement. Cependant, les enfants de cadres sont plus aidés que les enfants d'ouvriers : non seulement ils sont proportionnellement plus nombreux à l'être, mais ils perçoivent des montants environ 2,5 fois supérieurs. Ainsi, 88 % des jeunes adultes dont le père est cadre ou profession libérale reçoivent un soutien financier (contre 61 % des enfants d'ouvriers) [graphique 2]. Ils perçoivent alors en moyenne 400 euros par mois contre 160 euros pour les enfants d'ouvriers. Ce constat persiste quelle que soit la situation d'activité du jeune. Lorsqu'ils sont en cours d'études, 96 % des enfants de cadres ou de professions libérales reçoivent en moyenne de leurs



ENCADRÉ 1

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes

Source

Menée conjointement par la DREES et par l'INSEE, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent les jeunes adultes pour vivre. Elle s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (ici représentative de la Guyane et de la Martinique).

Le champ de l'ENRJ est ainsi celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire ou en communauté. Plus de 5 % des jeunes résident effectivement dans des logements collectifs, rarement enquêtés. L'une des originalités de l'ENRJ est d'avoir interrogé environ 1 000 jeunes tirés dans un échantillon représentatif des communautés (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmerie, etc.).

Le dispositif comprend une interrogation des jeunes, ainsi que de leurs parents. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête.

Le questionnaire destiné aux jeunes adultes recense en détail les ressources (définition ci-dessous) dont ils disposent : revenus du travail ou revenus sociaux mais aussi aide des parents qui constitue une part importante si ce n'est essentielle de leurs ressources. L'enquête aborde également de multiples thèmes : le logement et les modes de cohabitation des jeunes ; la santé ; les relations entretenues avec les parents ; leurs conditions de vie et les différentes étapes de passage à l'âge adulte. L'interrogation des parents permet notamment de recueillir des informations sociodémographiques les concernant ainsi que leur famille.

Définitions

Dans cette étude, un **jeune adulte** est un jeune âgé de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014. Quand il vit en permanence chez ses parents ou chez l'un d'eux, il est dit **cohabitant**. S'il ne vit plus chez eux, il est considéré comme **non cohabitant**. Enfin, s'il vit en partie chez ses parents et en partie dans un autre logement, il sera alors **semi-cohabitant**.

La **situation d'activité** des jeunes est la situation principale déclarée au moment de l'enquête. Les jeunes qui se déclarent en cours d'études, y compris en alternance ou en stage, sont 22 % à être élèves de l'enseignement secondaire (lycéens, CAP, BEP) et 78 % à être étudiants. Les jeunes qui se déclarent inactifs sont dans cette étude des jeunes sortis du système éducatif.

Les ressources mesurées ici sont les **ressources mensuelles perçues au moment de l'enquête** par le jeune. Les trois principales sources de revenus étudiées ici sont les revenus du travail, les revenus sociaux perçus au moment de l'enquête ainsi que les aides financières reçues régulièrement de la part des parents. Mais d'autres ressources peuvent être perçues : revenus du patrimoine, aides financières d'autres personnes que les parents (conjoint, par exemple) ou aides en nature. Par ailleurs, les sources de revenus des jeunes adultes varient dans le temps : revenus des « jobs » de vacances ; changements multiples et fréquents entre études, emploi et chômage. Une mesure plus complète du niveau de vie des jeunes nécessite d'étudier leurs ressources sur l'ensemble de l'année, ce qui fera l'objet d'analyses ultérieures.

L'**aide financière régulière des parents** comprend ici les versements monétaires réguliers sans utilisation prédéfinie et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières, généralement mensuelles, effectuées par les jeunes, voire directement prises en charge par les parents (pour le loyer par exemple) mais qui leur sont toutes exclusivement destinées. Ces dépenses régulières sont diverses : loyer, essence, entretien et assurance du véhicule, abonnements de transports en commun, billets de train, abonnements téléphoniques et Internet, loisirs et complémentaire santé. Les aides en nature ne sont pas ici prises en compte, sauf celle concernant la participation aux dépenses d'alimentation, poste budgétaire majeur. Celle-ci correspond au montant que le jeune estime économiser sur son budget de nourriture grâce aux provisions que lui donnent régulièrement ses parents.

Les **revenus du travail** comprennent toutes les activités rémunérées à partir d'une heure de travail par semaine, avec ou sans contrat, déclaré ou non ; les jeunes ont décrit jusqu'à trois activités différentes au cours de la semaine précédant l'enquête. Les revenus portent sur le mois d'enquête.

parents 450 euros par mois. L'aide parentale concerne 83 % des enfants d'ouvriers en cours d'études, pour un montant moyen de 220 euros. Il en est de même pour les jeunes sortis du système éducatif : 65 % des enfants de cadres ou de professions libérales sont aidés par leurs parents à hauteur de 190 euros par mois, contre

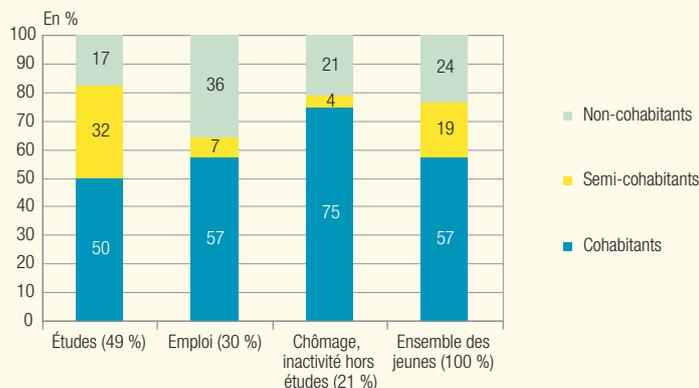
48 % des enfants d'ouvriers, pour un montant de 100 euros.

84 % des permis de conduire sont financés par les parents

Le soutien parental ne se limite pas à un apport financier direct : 46 % des jeunes adultes sont affiliés à la complémentaire

GRAPHIQUE 1

Conditions de logement et situation d'activité des jeunes de 18 à 24 ans



Lecture • 49 % des jeunes se déclarent principalement en cours d'études. Parmi eux, 50 % sont cohabitants.
Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).
Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

santé de leurs parents et 20 % assurent leur véhicule sur le contrat d'un de leurs parents. Les aides régulières sont aussi très souvent complétées par des aides ponctuelles aux montants parfois élevés.

Ainsi, 50 % des jeunes adultes inscrits dans un établissement d'enseignement bénéficient de l'aide parentale pour financer leurs frais d'inscription. Au cours de l'année, 51 % des 18-24 ans ont été

parfois aidés pour l'achat de vêtements, 26 % pour l'achat d'équipements importants et 18 % pour financer un voyage à l'étranger. En outre, les parents prennent en charge très majoritairement le financement du permis de conduire de leurs enfants (pour 84 % des titulaires) et l'acquisition d'un véhicule (pour 64 % des jeunes qui en ont un).

Les jeunes ayant un emploi gagnent en moyenne 1 250 euros par mois

Fin 2014, 42 % des jeunes adultes ont travaillé la semaine précédant l'enquête : 30 % déclarent occuper un emploi, 11 % poursuivre des études, 1 % être au chômage ou inactif. Leur revenu du travail (encadré 1) s'élève alors à 1 060 euros en moyenne par mois (graphique 3).

Les 30 % de ceux qui occupent un emploi gagnent en moyenne 1 250 euros nets par mois. Ils occupent à part égale, soit un emploi permanent (CDI ou fonctionnaire pour 48 %), soit un emploi temporaire (46 %) ; les autres (soit 6 %)

TABLEAU 1

Les aides financières régulières des parents aux jeunes adultes

	Reçoit une aide financière régulière (en %)	versement monétaire non affecté	aide au loyer	aide alimentaire	Dont				Montant mensuel total de l'aide reçue par les bénéficiaires (en euros)
					aide aux frais de transports	aide aux frais de communication	aide aux dépenses de loisirs	aide à la complémentaire santé	
Ensemble des jeunes adultes	70	37	12	11	36	51	22	11	250
En cours d'études	90	60	23	18	53	67	29	18	330
En emploi	42	9	1	6	15	25	11	4	110
Au chômage ou inactif*	66	25	1	3	26	50	21	6	130
Cohabitants	74	34	nc	nc	41	59	28	9	130
En cours d'études	92	55	nc	nc	63	76	38	14	160
En emploi	49	10	nc	nc	19	34	14	4	90
Au chômage ou inactif*	74	28	nc	nc	31	60	26	7	120
Semi-cohabitants	92	62	49	46	48	66	24	22	480
En cours d'études	97	70	57	48	52	72	26	25	510
En emploi	59	13	7	36	20	25	17	5	180
Au chômage ou inactif*	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Non-cohabitants	44	25	11	12	15	19	6	7	370
En cours d'études	72	54	26	16	28	34	9	15	510
En emploi	26	7	2	9	7	9	4	3	150
Au chômage ou inactif*	33	14	4	11	9	17	5	1	210

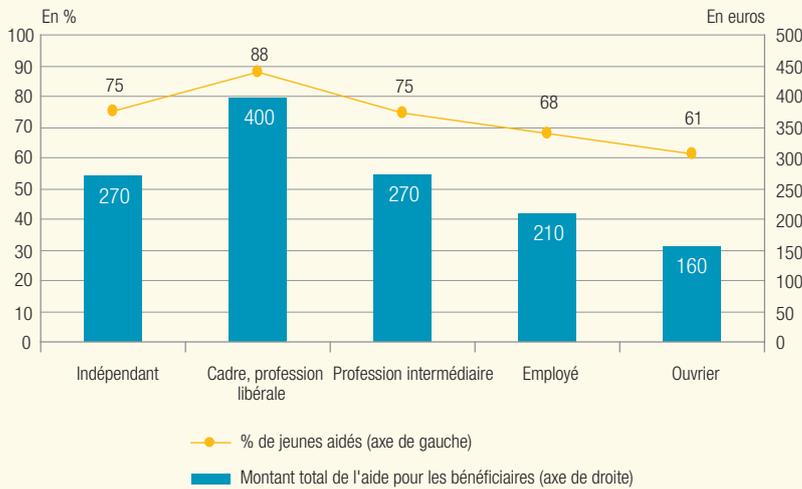
* Hors études ; ns : non significatif (effectifs insuffisants) ; nc : non concernés.

Lecture • 70 % des jeunes reçoivent au moins une aide financière de façon régulière ; 37 % sont aidés sous la forme d'un versement monétaire, etc. Un jeune aidé reçoit en moyenne 250 euros par mois pour l'ensemble des aides financières régulières.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

GRAPHIQUE 2
L'aide financière mensuelle des parents selon la catégorie socioprofessionnelle du père



Note • La catégorie socioprofessionnelle du père correspond à l'activité actuelle ou antérieure.
Lecture • 75 % des jeunes dont le père est indépendant reçoivent des aides financières régulières (axe de gauche). En moyenne, celles-ci sont d'un montant de 270 euros par mois (axe de droite).
Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) dont le père n'est ni décédé ni inconnu (soit 93 % des jeunes adultes).
Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

sont indépendants ou sans contrat. Selon l'ENRJ, sept jeunes adultes ayant un emploi sur dix travaillent à temps complet (35 heures ou plus) : 79 % parmi les hommes et 56 % chez les femmes. La moitié d'entre eux perçoivent plus de

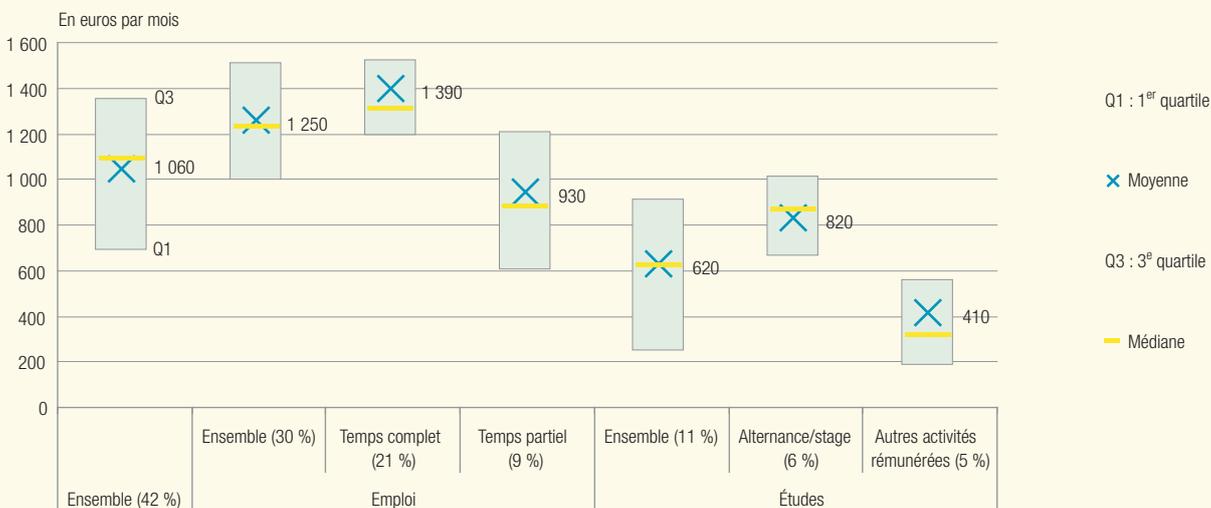
1 300 euros par mois. Lorsqu'ils travaillent à temps partiel, la moitié gagne moins de 870 euros par mois et le quart moins de 610 euros. Ils occupent alors surtout des emplois à temps partiel court, en moyenne de 15 heures par semaine.

Un tiers des jeunes occupant un emploi perçoivent des bas salaires, inférieurs aux deux tiers du salaire médian en France (1 100 euros par mois en 2014).

Près d'un jeune en cours d'études sur quatre travaille

Les jeunes adultes en cours d'études peuvent aussi exercer des activités rémunérées, en parallèle ou dans le cadre de leur formation. Fin 2014, ils sont 23 % dans ce cas la semaine précédant l'enquête : 9 % travaillent en alternance, 3 % en stage rémunéré et 11 % dans d'autres activités (graphique 4). Leurs revenus d'activités sont en moyenne de 620 euros par mois. Pour une ou des activités non intégrées à leur formation, ils gagnent en moyenne 410 euros par mois et pour les trois quarts d'entre eux au plus 550 euros. Les jeunes en alternance ou en stage rémunéré ont des revenus plus élevés : la moitié d'entre eux gagnent plus de 860 euros par mois. Ces emplois en lien avec leur formation sont un peu plus fréquents parmi les hommes : fin 2014, 14 % des hommes en cours d'études ont travaillé en alternance ou en stage rémunéré au cours de la semaine précédant l'enquête, contre 10 % des femmes (graphique 4). Les jeunes femmes en cours d'études exercent plus souvent une ou des activités rémunérées sans lien

GRAPHIQUE 3
Les revenus du travail fin 2014 selon la situation principale des jeunes



Lecture • Les jeunes qui ont travaillé la semaine précédant l'enquête (soit 42 %) ont un revenu du travail moyen de 1 060 euros nets par mois. 50 % d'entre eux ont un revenu inférieur à 1 100 euros par mois (médiane). Le quart d'entre eux perçoivent un revenu inférieur à 700 euros (Q1) et un autre quart un revenu du travail supérieur à 1 370 euros (Q3).
Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) ayant déclaré avoir travaillé la semaine précédant l'enquête.
Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

direct avec leur formation. Elles en tirent un revenu plus faible que celui des hommes dans la même situation, de 360 euros par mois en moyenne contre 490 euros (tableau A sur le site Internet de la DREES).

Fin 2014, les jeunes adultes en cours d'études dont le père est soit travailleur indépendant, soit employé ou ouvrier, sont plus nombreux à avoir travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête (27 % et 24 %) que les enfants de cadres, de professions libérales ou intermédiaires (20 %). Mais, parmi ces jeunes adultes qui travaillent en poursuivant leurs études, les deux tiers des enfants d'ouvriers ou d'employés sont en alternance ou en stage, contre un peu plus d'un tiers des enfants de cadres, de professions libérales ou intermédiaires. Ces écarts reflètent les différences de formations suivies par les jeunes selon leur origine sociale.

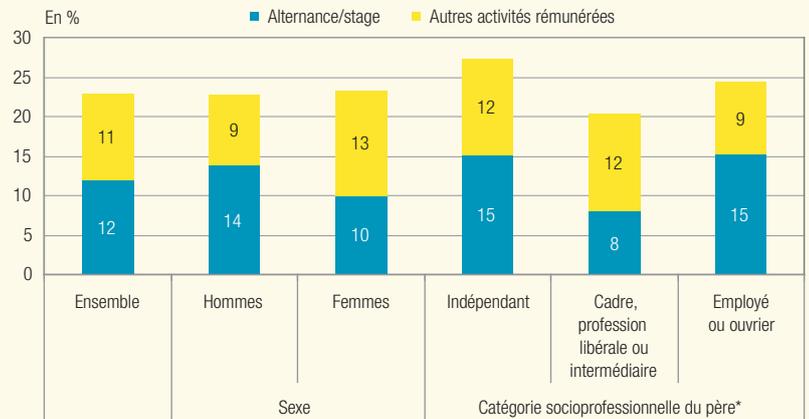
Six jeunes adultes sur dix ne vivant plus chez leurs parents perçoivent des revenus sociaux

Fin 2014, quatre jeunes adultes sur dix bénéficient d'au moins un des revenus sociaux suivants : bourses d'études, aides au logement, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux (revenus de solidarité active, allocation adulte handicapé), contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et garantie jeunes (dispositif expérimenté dans dix départements en 2014). Pour ces bénéficiaires, le montant total perçu s'élève à 380 euros par mois en moyenne (tableau 2). Ceux qui ne vivent plus chez leurs parents, ou seulement en partie, en bénéficient le plus (63 % d'entre eux). Pour ces jeunes adultes semi ou non cohabitants, les aides au logement constituent la source de revenu social la plus fréquente : un sur deux en bénéficie, pour un montant moyen de 190 euros par mois (tableau 3). Sept jeunes adultes sur dix bénéficiaires d'une aide au logement reçoivent également une aide de leurs parents. Ce soutien leur permet de payer, entre autres, le reste à charge de leur loyer, après déduction des aides au logement. Les jeunes en cours d'études sont par ailleurs plus nombreux à percevoir des revenus sociaux : la moitié en perçoit au moins un. Lorsqu'ils disposent d'un logement, 61 % reçoivent une allocation logement. Plus du quart (28 %) bénéficie d'une bourse d'étu-



GRAPHIQUE 4

Part des jeunes en cours d'études qui ont travaillé la semaine précédant l'enquête



* Le champ est restreint aux jeunes dont le père n'est ni décédé ni inconnu (soit 95 % des jeunes adultes en cours d'études).

Lecture • 23 % des jeunes qui se déclarent en cours d'études ont travaillé la semaine précédant l'enquête ; 12 % sont en alternance ou en stage et 11 % ont d'autres activités rémunérées.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), se déclarant principalement en cours d'études.

Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.



TABLEAU 2

Part de jeunes bénéficiaires de revenus sociaux

	Perçoit un revenu social (en %)	Dont				Montant mensuel total des revenus sociaux reçus par les bénéficiaires (en euros)
		bourse d'études	aide au logement	allocation chômage	autres	
Ensemble des jeunes	38	14	23	5	6	380
En cours d'études	49	28	31	2	1	300
En emploi	21	nc	15	3	5	330
Au chômage ou inactif*	36	nc	14	17	17	700
Cohabitants	19	10	nc	6	3	420
En cours d'études	26	23	nc	1	2	290
En emploi	6	nc	nc	4	2	420
Au chômage ou inactif*	23	nc	nc	15	8	650
Semi ou non-cohabitants	63	19	53	5	9	370
En cours d'études	73	32	61	2	1	310
En emploi	40	nc	35	3	8	320
Au chômage ou inactif*	75	nc	56	24	45	750

* Hors études ; nc : non concernés.

Lecture • 38 % des jeunes ont perçu au moins un revenu social ; 14 % ont perçu une bourse d'études, etc. Un jeune bénéficiaire reçoit en moyenne 380 euros par mois pour l'ensemble de ces revenus sociaux.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

TABLEAU 3

Montant mensuel reçu par les bénéficiaires selon le type de revenu social

En euros

	Montant mensuel reçu par les bénéficiaires			
	des aides au logement	des bourses d'études	des allocations chômage	des revenus sociaux
Ensemble des jeunes adultes	190	270	710	380
En cours d'études	180	270	ns	300
En emploi	210	nc	ns	330
Au chômage ou inactif*	240	nc	750	700
Cohabitants	nc	250	670	420
En cours d'études	nc	250	ns	290
En emploi	nc	nc	ns	420
Au chômage ou inactif*	nc	nc	720	650
Semi ou non-cohabitants	190	280	760	370
En cours d'études	180	280	ns	310
En emploi	210	nc	ns	320
Au chômage ou inactif*	240	nc	810	750

* Hors études ; ns : effectifs insuffisant ; nc : non concernés.

Lecture • Un jeune bénéficiaire d'aides au logement reçoit à ce titre 190 euros en moyenne par mois.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), bénéficiaires de revenus sociaux.

Source • DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

des, d'un montant moyen de 270 euros par mois ; pour 85 % d'entre eux, il s'agit d'une bourse de l'enseignement supérieur attribuée sur critères sociaux. Au total, 33 % des jeunes étudiants du supérieur reçoivent une bourse de 290 euros en moyenne.

Les autres prestations sociales – allocations chômage, minima sociaux et prestations familiales – sont rares chez les

18-24 ans (tableau 2). Fin 2014, moins d'un cinquième de ceux qui sont au chômage ou inactifs perçoivent une allocation chômage, de 750 euros par mois en moyenne. La faible couverture de cette allocation est caractéristique de la période d'insertion professionnelle. Les 18-24 ans au chômage sont en partie à la recherche d'un premier emploi et la plupart ne réu-

nissent pas les conditions d'accès à un revenu de remplacement. Pour les chômeurs ou les inactifs, les minima sociaux, les prestations familiales et les aides versées dans le cadre de contrats d'insertion sociale (CIVIS et garantie jeunes) sont aussi sources de revenus : 17 % d'entre eux en perçoivent et 45 % parmi les semi ou non-cohabitants.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Lhommeau B., 2014, « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et Résultats*, DREES, n° 867, février.
- Portela M., de Saint Pol T. et Alberola É., 2014, « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossier Solidarité Santé*, DREES, n° 51, février.
- Robert-Bobée I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, INSEE, n° 826, février.
- Solard J. et Coppoletta R., 2014, « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 469-470, juillet.
- Van de Velde C., 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « le lien social ».

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384